**Déclaration liminaire de l'UNSA-Éducation au CTSD74 du 27 mars 2019.**

Madame la directrice académique,
Mesdames et messieurs les membres du CTSD,

Nous siégeons aujourd'hui en CTSD ayant pour ordre du jour la carte scolaire des collèges publics.

Tout d'abord, nous nous interrogeons encore une fois sur le calendrier de ces CTSD qui sont soit initialement programmés avant le CTA traitant de ces mêmes points, soit une semaine après l'ouverture des serveurs des mutations intra-académiques.

Nous l'avons déjà indiqué lors du CTSD sur les moyens, mais l'UNSA Éducation dénonce à nouveau les ressources accordées et leurs répercussions en termes de postes. Alors que 574 élèves sont attendus en plus à la rentrée 2019 dans les collèges du département :

- D'une part les 25 ETP alloués ne couvrent pas cette augmentation démographique.
- D'autre part, sur ces 25 ETP, seulement 7 postes sont créés.

En termes de moyens horaires et surtout de moyens humains le compte n'y est pas !

Si pour l'UNSA Éducation, les moyens ne sont pas l'Alpha et l'Omega des politiques éducatives, ils en sont une dimension importante dans la réussite de tous les élèves.

Le gouvernement et l'administration restent sourds à l'ensemble des enquêtes nationales et internationales qui démontrent que les conditions de travail des enseignants français sont de plus en plus difficiles. L'augmentation du nombre d'élèves par classe, ainsi que du nombre d'heures supplémentaires imposées aux enseignants va dégrader encore davantage le quotidien des personnels éducatifs, rendant encore plus délicat l'attractivité de notre métier.

De plus, la mise en application de ces moyens a été difficile dans les établissements au moment de l'élaboration et du vote des DG. Elle a engendré incompréhension, amertume et tension au sein des équipes, les arbitrages ayant été des plus complexes. La parution souvent tardive de la circulaire concernant les personnes en mesure de carte scolaire a parfois renforcé ces tensions.

Enfin, nous nous étonnons de ne pas avoir eu communication des documents de travail qui nous étaient transmis les années précédentes, à savoir :

- Un tableau récapitulant par discipline et établissement les créations et suppressions de postes avec notamment les mesures de carte effectives induites.
- Les postes à complément de service vacants et occupés. Même si ces derniers n'étaient que provisoires, ils nous permettaient d'avoir une première vision d'ensemble.

Nous souhaitons donc savoir pourquoi ces informations ne nous ont pas été communiquées.

***Pour l'UNSA-Education***
***Julien Joly***
***Catherine Buisson***